

JE PENSE ÊTRE EN SITUATION DE HANDICAP ET JE NE VOIS PAS L'INTÉRÊT DE ME FAIRE RECONNAÎTRE



LE SAVIEZ-VOUS ?

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AYANT DÉCLARÉ
LEUR SITUATION À LEUR EMPLOYEUR SONT 2X PLUS SATISFAITES
AU TRAVAIL QUE CELLES NE L'AYANT PAS FAIT.

Faire reconnaître sa situation de handicap, c'est :



Préserver votre santé au travail :

déclarer votre handicap, c'est réduire les risques d'une aggravation de votre situation liée à votre activité professionnelle en permettant de lever les difficultés rencontrées dans l'exercice de votre métier.



Anticiper votre évolution professionnelle :

ne pas partager avec son employeur ses restrictions et aménagements, c'est prendre le risque de dégrader votre situation et de vous exposer à des difficultés croissantes et à l'issue incertaine.



Accéder à des avantages au quotidien :

prêt pour travaux d'adaptation de votre logement, accès à un logement adapté, cellule de soutien psychologique, accompagnement social...



Bénéficier le cas échéant d'un aménagement

technique, organisationnel ou horaire de votre poste de travail.



Accroître vos opportunités d'accéder à l'emploi en intérim, grâce à l'abondement de votre CPF qui favorise votre accès à la formation, ainsi qu'au cas de recours "Bénéficiaire de l'obligation d'emploi" créé depuis le 1er janvier 2020.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Chez LHH Recruitment Solutions, nous vous informons sur les enjeux de la reconnaissance et répondons à vos questions sur le handicap au travail.

Contactez notre service dédié avoscotesinterimaires@adecco.fr pour répondre à toutes vos questions !